

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du 18 août et du 19 septembre 2008, s'est réuni le 25 septembre 2008 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

**Monsieur BERGON – Monsieur CARLES – Madame FOLI – Monsieur BIDOUILH – Monsieur BOUREAU – Madame COMBES – Monsieur TEJEDOR – Madame LABORDE - Madame COUFFIGNALS -
Mademoiselle BUISSON - Madame CHAGNEAU – Monsieur RIGOUT**

Adjoints au Maire

**Madame BASTIEN-CANDOTTI – Mademoiselle BOUSQUET-FABRE –
Monsieur BOYER – Monsieur DUBOS - Monsieur GOMEZ – Madame GUERY
– Monsieur GABARRE - Monsieur INDELICATO – Madame MASSETTE
(jusqu'à la question n° 6)– Madame NENADITCH (jusqu'à la question n° 6) -
Conseillers municipaux délégués**

**Monsieur BRIAND – Madame CAMBOULIVES - Madame DEQUEKER-
THEETEN - Madame IZAGA - Monsieur LEONARD - Madame POINSOT –
Monsieur RASTOUL –
Conseillers municipaux**

ETE ABSENTS EXCUSES OU AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur AJAS, conseiller municipal délégué, a donné pouvoir à Monsieur CARLES, adjoint au Maire;

Madame BENNAMA, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mademoiselle BUISSON, adjointe au Maire ;

Madame CHEZE, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à Monsieur BOUREAU, adjoint au Maire;

Madame COUDREAU, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire ;

Madame MASSETTE, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur le Maire à partir de la question n° 7 ;

Madame NENADITCH, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur BIDOUILH, adjoint au Maire, à partir de la question n° 7 ;

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE n'a pas pris part au vote de la délibération n°5

- Nombre de conseillers en exercice : **35**
- Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
34 pour la question n°5
- Date de convocation : **18 août**
et 19 septembre 2008
- Date d'affichage : **18 août 2008**
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **19 septembre 2008**

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE a été désignée secrétaire de séance.

Lors de cette séance du 11 septembre 2008, les questions ci-dessous ont été abordées et les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité sauf mention spéciale.

DECISIONS DU MAIRE
Rapporteur : Monsieur le Maire
et les adjoints concernés

1 - DELIBERATION RENDANT COMPTE DE DECISIONS

FINANCES – INTERCOMMUNALITE
Rapporteur : Monsieur CARLES
et les adjoints concernés

**2 – COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE /
COMMUNAUTE URBAINE :**

***A – MODIFICATIONS DE CERTAINES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION ET TRANSFERT A CETTE DERNIERE
D’UNE COMPETENCE FACULTATIVE SUPPLEMENTAIRE***

Nouvelle définition de certaines compétences soit :

- « études et participations relatives à la lutte contre les nuisances : pollution de l’eau (participation au SDAGE - Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux)) et participation à l’ARPE (Agence Régionale Pour l’Environnement)
- réseaux verts et réseaux cyclables en complément de ceux inclus dans la voirie communautaire, hors cheminements dans les parcs, jardins et espaces verts communaux.

***B – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE
D’AGGLOMERATION RELATIVES AU NOMBRE DES SIEGES ET A LEUR
REPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES***

97 délégués dont 4 délégués pour Blagnac (au lieu de 3)

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 VOIX CONTRE :
4 VOIX CONTRE
DU GROUPE «CHANGEONS D’AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 VOIX CONTRE
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

C - ADOPTION DE CONVENTIONS TRANSITOIRES D'ORGANISATION DES COMPETENCES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA VILLE DE BLAGNAC

D – TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE EN COMMUNAUTE URBAINE

À compter du 31 décembre 2008.

Dénomination « la Communauté Urbaine du Grand Toulouse » (siège : place de la Légion d'Honneur à Toulouse)

3 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) :

Désignation du représentant de la commune : **Monsieur CARLES**

4 - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2008 :

A - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET DE LA ZAC DU GRAND NOBLE, BUDGET DE LA REGIE RESTAURATION ET DE LA REGIE DES TRANSPORTS

➤ **Budget principal :**

Investissement :

Dépenses : **17 514 382,27 €** (636 040 d'ajustements et 16 878 342,27 € de restes à réaliser)

Recettes : **32 473 341,12 €** (15 594 998,85 € d'ajustements - 8 321 583,65 € de restes à réaliser – 8 008 767,90 € de réserves – 547 990,72 € d'excédent)

Fonctionnement :

Dépenses : **20 311 730,82 €** (ajustements dont 19 326 204,82 € de mouvements d'ordre)

Recettes : **20 311 730,82 €** dont 19 987 463,82 € d'excédent reporté

➤ **Régie des Transports :**

Investissement :

Dépenses : **42 911,50 €** dont 40 311,50 € de restes à réaliser

Recettes : **99 976,56 €** (excédent)

Fonctionnement :

En dépenses et en recettes : **69 806,71 €** (ajustements)

➤ **Régie Restauration :**

Investissement :

Recettes : **0 €** soit - 112,14 € (ajustements) et + 112,14 € (excédent reporté)

Fonctionnement :

Dépenses : **103 665,41 €** (ajustements)

Recettes : **103 665,41 €** (excédent reporté)

➤ **ZAC du Grand Noble :**

Investissement :

Dépenses : **0 €** soit - 244 970,62 € (ajustements) et + 224 970,62 € (besoin de financement)

B – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION ADOPTEE LE 11 SEPTEMBRE 2008 (suite à une erreur)

Investissement :

Dépenses : **547 875,73 €** soit 194 741,20 € (ajustements), 93 873,40 € (solde d'exécution et 259 261,13 € de restes à réaliser.

Recettes : **547 875,73 €** soit – 72 924,29 € (ajustements), 353 134,53 € (excédent) et 267 665,49 € (virement à la section de fonctionnement)

5 - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2008

Attribution de subventions :

JEUNESSE ET EDUCATION

- ASSOCIATION « UNIS CITE »

12 375,00 €

Subvention exceptionnelle pour financer le recrutement de cinq volontaires blagnacais pour une durée de neuf mois à compter d'octobre 2008, dans le cadre du dispositif « Jeunes Civil Volontaires ». Ce dispositif favorise le brassage social et culturel des jeunes, les mobilise en faveur de l'intérêt collectif, et encourage ceux qui le souhaitent à mieux réfléchir à leur projet de vie et à développer une citoyenneté active.

SPORTS ET LOISIRS

- BLAGNAC TENNIS CLUB

15 000,00 €

Subvention exceptionnelle afin de participer aux divers frais de déplacements supplémentaires générés par des résultats sportifs nettement supérieurs aux attentes.

Affectation de subventions complémentaires :

SPORTS ET LOISIRS

- BLAGNAC SKI NAUTIQUE

1 000,00 €

Subvention exceptionnelle pour équiper un bateau d'un nouveau système permettant de fonctionner au bio éthanol.

- GUIDON SPRINTER CLUB BLAGNACAIS

1 000,00 €

Subvention exceptionnelle pour financer les déplacements aux championnats de France à Hyères et à Cusset, ainsi que les déplacements pour le championnat d'Europe en Autriche.

AMENAGEMENT ET TRAVAUX – COMMANDE PUBLIQUE
Rapporteurs : Monsieur BERGON et Madame FOLI
et les adjoints concernés

6 - DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ETUDES 2009 DU CONSEIL GENERAL : *travaux de voirie/urbanisation des rues Docteur Gimbaud et Prosper Ferradou.*

7 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS :

A - ACQUISITION DE PEINTURES POUR LES SERVICES DE LA VILLE

Lot 1 (peintures et dérivés) attribué à la société « MAISON DE LA PEINTURE » pour un montant de 36 827 € HT

Lot 2 (revêtements de sols et revêtements muraux) attribué à « MAISON DE LA PEINTURE » pour un montant de 5 181 € HT

B - FOURNITURE DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR LE CENTRE PETITE ENFANCE D'ANDROMEDE :

Lot 1 (Mobilier et petit matériel) avec la société HABA pour un montant de 49 569,10 € HT

Lot 2 (Matériel de puériculture) avec la société PAPOUILLE pour un montant de 8 400 € HT

C - SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS :

6 lots – marchés à bons de commande ; estimations annuelles :

Lot 1 (Téléphonie filaire abonnements avec FRANCE TELECOM ORANGE) : montant estimé : 80 749,30 € HT / an

Lot 2 (Téléphonie filaire acheminement des communications) avec NEUF CEGETEL : montant estimé : 44 324,51 € HT/an

Lot 3 (Mobilité avec SFR) : montant estimé : 16 588,38 € HT / an

Lot 4 (Accès Internet central avec NEUF CEGETEL) : montant estimé : 7777,33 € HT / an

Lot 5 (Accès Internet isolés) : lot déclaré infructueux

Lot 6 (Interconnexions de sites) : lot déclaré infructueux

D – FOURNITURES ELECTRIQUES POUR LES SERVICES DE LA VILLE : LOT « LAMPES ET LUMINAIRES »

Marché avec le COMPTOIR DU SUD OUEST pour un montant minimum de 20 000 € HT et un maximum de 60 000 € HT.

8 - APPROBATION DES AVENANTS SUIVANTS :

A - FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES : AVENANT N°2 AU LOT N°11 (BOISSONS) POUR CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

B - MARCHE DE TELESURVEILLANCE ET VIDEOSURVEILLANCE : AVENANT N°2 POUR AJOUT D'UN NOUVEAU SITE

Montant : 11 170 € HT (soit 11,9 % du montant du marché initial)

C - MARCHE DE TRAVAUX DE PEINTURE (DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX) : AVENANT N°1 AU LOT N°9 (LOCAL DU DEPARTEMENT « VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS »

Pour modification de prestations sans incidence financière

D - MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS THERMIQUES : AVENANT N°2 AU LOT N°1 (EXPLOITATION DES CHAUFFERIES DE GROSSE ET MOYENNE IMPORTANCE) POUR PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Montant : 12 090 € HT soit 0,86 % du montant du marché initial

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

9 - CESSIONS : ZAC ANDROMEDE

A - CESSION A LA SEM CONSTELLATION DES PARCELLES AI380 (ILOT 13) ET AD 11 (ILOT 12) A L'EURO SYMBOLIQUE ET AUTORISATION DE DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

B – AVENANT N°1 AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS - CCCT – DES TERRAINS DE GRANDS JEUX :

Affectation supplémentaire des locaux de la brigade équestre

10 - ACQUISITIONS :

A – ZAC ANDROMEDE : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE TERRAINS POUR LA REALISATION DES LOCAUX DE LA BRIGADE EQUESTRE ET AUTORISATIONS (SIGNATURE DU CCCT - SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE – REALISATION DES TRAVAUX)

Surface : 7 500 m2 environ

B – ZAC DU GRAND NOBLE : RETROCESSION A LA COMMUNE - A L'EURO SYMBOLIQUE – D'UNE EMPRISE D'ESPACES VERTS COMPORTANT DES RESEAUX

Acquisition auprès de la SCI « LES PORTES DE BLAGNAC »

Surface : 371 m2

11 – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS :

DECHETTERIE (LOCAL DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES) :

Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable ou de toute demande d'occupation du sol

12 – DENOMINATION DE VOIES :

« Allée des Jardiniers » (voie reliant le rond-point de la Mathe et l'impasse des Saoulous)

COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

13 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS LOCAUX : ADOPTION DE LA COMPOSITION DEFINITIVE

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">• Madame Catherine ESCHARD• Monsieur Jean-Pierre CAÏTUCOLI• Monsieur Philippe CREPIEUX• Madame Edith CANAL• Madame Hélène GALINARO-MATRINGE• Monsieur Cyril BRET• Madame Christiane FLORIAN• Monsieur Claude CLEMENT (domicilié hors de la commune)	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Roger BUISSON• Monsieur Jacques COUDREAU• Madame Yolande HANCEWICZ• Monsieur Guy LUCAS• Monsieur Christian CORTES• Madame Danielle ARTEAGA• Madame Gabrielle MEZEIX• Monsieur Jean-Claude CAMPAGNE (domicilié hors de la commune)

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

14 – CREATION D'EMPLOIS

15 - MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

16 – INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

QUESTIONS DIVERSES

1 - COMMUNAUTE DES BEATITUDES :

Monsieur LEONARD a rappelé la délibération adoptée le 22 mai 2008 relative à la demande de reconnaissance légale de la Communauté des Béatitudes contre laquelle il avait voté en raison d'informations négatives sur cette congrégation.

Monsieur LEONARD a informé l'assemblée qu'il avait pris connaissance de nouveaux articles de presse la concernant qu'il estimait alarmants et propose de les mettre à la disposition des élus.

2 – TRANSPORTS EN COMMUN :

Madame IZAGA a évoqué des problèmes de sécurité liés à de nouveaux emplacements – en raison des travaux du tramway - de certains arrêts d'autobus (face à Odysud et à la pharmacie du Centre, notamment) affectés à plusieurs lignes d'autobus. Embouteillages, automobilistes indisciplinés, posent de réels problèmes de sécurité, notamment au moment de la sortie des écoles proches.

Madame IZAGA a donc demandé si l'emplacement de ces arrêts était définitif ou temporaire en raison des travaux.

Monsieur TEJEDOR l'a rassurée en précisant que des aménagements avaient été mis en place pour sécuriser ces emplacements. Il a ajouté que, toujours en raison des travaux, les chauffeurs des navettes essayaient dans la mesure du possible de rapprocher les passagers de leur destination.

Madame IZAGA a également demandé si les résultats de l'enquête diligentée par TISSEO concernant la nouvelle ligne 25 étaient connus.

Monsieur TEJEDOR lui a répondu qu'elle n'était pas encore lancée et que cette ligne était encore expérimentale.

3 – SITUATION DE L'EURSL « BSC RUGBY »

Monsieur BRIAND a souhaité savoir quelle était la situation du club de rugby. Il a regretté que Monsieur LOUMAGNE ait répondu à Madame IZAGA - lorsqu'elle a posé la même question en commission des sports - que les collectivités, et particulièrement la ville de Blagnac, ayant respecté leurs engagements, il s'agissait donc maintenant d'une affaire privée.

Monsieur CARLES a confirmé les engagements des collectivités locales concernant les installations sportives (75 % du financement dont 25 % pour Blagnac) et a rappelé que ces équipements reviendraient dans le patrimoine de la Ville lorsque l'AOT - autorisation d'occupation temporaire du domaine public - prendrait fin.

Monsieur CARLES a également confirmé que la société n'avait pas respecté les conditions de l'AOT, puisque certaines entreprises ayant réalisé les travaux n'avaient pas encore été payées par l'EUSRL. Il a ajouté qu'il était cependant difficile pour la municipalité d'intervenir dans la gestion d'une société privée.

Monsieur BRIAND a demandé à avoir transmission de la décision portant déchéance de l'AOT.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné que, dans le cas où les intérêts de la ville devraient pâtir de cette situation, il était évident que des suites judiciaires seraient données. Il a également tenu à rappeler que l'association du BSC Rugby, quant à elle, se portait très bien et attirait de nombreux licenciés et de nombreux spectateurs.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 20 HEURES.**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN
MAIRIE.**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A
L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES
DELIBERATIONS.**